

Comptes sociaux au 30 juin 2016

En DH

BILAN ACTIF

	AU 30 JUIN 2016		AU 31 DÉCEMBRE 2015	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF				
I. A - ACTIF IMMOBILISÉ DOMAINE CONCEDE	22 585 398 432,72	11 251 196 068,65	11 334 202 364,08	11 533 990 485,72
Immobilisations terminées				
Immobilisations renouvelables récupérées auprès CUC	4 501 314 340,78	4 474 057 638,93	27 256 701,85	33 798 822,31
Immobilisations financées par Fonds de Travaux	3 436 165 578,83	1 298 221 554,00	2 137 944 024,83	2 080 169 260,26
Immobilisations financées par Lydec	7 124 291 856,99	3 493 865 564,98	3 630 426 292,01	3 754 715 549,93
Immobilisations financées par les Tiers	1 402 774 514,63	938 806 361,26	463 968 153,37	473 423 678,61
Immobilisations reçues gratuitement	3 098 050 685,10	1 046 244 949,48	2 051 805 735,62	2 129 257 002,84
Immobilisations en cours				
Immobilisations en cours financées par Fonds de Travaux	1 724 303 107,10	-	1 724 303 107,10	1 782 543 315,98
Immobilisations en cours financées par Lydec	601 598 441,70	-	601 598 441,70	570 221 332,33
Immobilisations en cours financées par les Tiers	552 718 718,89	-	552 718 718,89	481 233 983,57
Fonds de retraite	144 181 188,71	-	144 181 188,71	228 627 539,89
I. B - ACTIF IMMOBILISÉ DOMAINE PRIVE	8 750 999 994,29	4 552 790 979,75	4 198 209 014,54	4 325 639 597,70
Immobilisations en non valeur	373 229 745,06	368 152 695,65	5 077 049,41	6 967 231,64
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	373 229 745,06	368 152 695,65	5 077 049,41	6 967 231,64
Prime de remboursement des obligations	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	7 812 829 965,08	3 675 716 807,47	4 137 113 157,61	4 250 350 257,15
Immobilisations en recherche et développement	548 346,61	548 346,61	-	-
Brevet, marques, droits et valeurs similaires	86 391 319,78	74 771 288,76	11 620 031,02	12 700 922,47
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Financement Délégué)	7 275 890 298,69	3 600 397 172,10	4 125 493 126,59	4 237 649 334,68
Immobilisations corporelles	556 072 713,78	501 837 476,63	54 235 237,15	66 159 194,30
Terrains	-	-	-	-
Constructions	1 149 165,41	990 167,15	158 998,26	166 948,18
Matériel et outillage	275 766 298,15	249 638 824,12	26 127 474,03	32 171 460,49
Matériel de transport	57 629 154,43	49 745 036,21	7 884 118,22	9 058 312,69
Matériel mobilier de bureau	44 693 485,72	42 728 201,71	1 965 284,01	2 407 305,64
Matériel informatique	162 421 359,03	144 503 894,06	17 917 464,97	22 144 011,64
Autres immobilisations corporelles	14 413 251,04	14 231 353,38	181 897,66	211 155,66
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières	8 867 570,37	7 084 000,00	1 783 570,37	2 162 914,61
Prêts et créances immobilisées	1 783 570,37	1 783 570,37	1 783 570,37	2 162 914,61
Titres de participation	7 084 000,00	7 084 000,00	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-
Diminution des créances financières	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ DC & DP	31 336 398 427,02	15 803 987 048,40	15 532 411 378,62	15 859 630 083,42
II - ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)				
Stocks (F)	42 882 614,10	11 593 454,50	31 289 159,60	26 586 060,16
Matières et fournitures consommables	42 882 614,10	11 593 454,50	31 289 159,60	26 586 060,16
Créances de l'actif circulant (G)	2 922 349 989,13	359 077 023,94	2 563 272 965,19	2 145 482 288,40
Fournisseurs débiteurs avancés et acomptes	1 164 104,61	-	1 164 104,61	1 756 086,46
Clients et comptes rattachés	2 099 904 275,20	345 431 354,90	1 754 472 920,30	1 411 804 024,30
Personnel débiteur	60 189 133,27	-	60 189 133,27	68 215 130,91
Etat débiteur	311 434 782,69	-	311 434 782,69	251 384 467,44
Comptes d'associés débiteurs	-	-	-	-
Autres débiteurs	395 212 300,93	13 645 669,04	381 566 631,89	383 311 573,90
Comptes de régularisation actif	54 445 392,43	-	54 445 392,43	29 011 005,39
Titres et valeurs de placement (H)	275 024 694,69	-	275 024 694,69	205 000 000,09
Bons du Trésor (Fonds de Travaux)	170 000 000,00	-	170 000 000,00	205 000 000,00
Placements Lydec	105 024 694,69	-	105 024 694,69	0,09
Ecart de conversion actif circulant (I)	-394,17	-	-394,17	35 176,08
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT (F+G+H+I)	3 240 256 903,75	370 670 478,44	2 869 586 425,31	2 377 103 524,73
III - TRÉSORERIE - ACTIF				
Chèques et valeurs à encaisser	102 232 409,67	4 395 283,18	97 837 126,49	302 943 366,64
Fonds externes	26 548 519,11	-	26 548 519,11	46 121 664,31
Banques	29 698 128,65	-	29 698 128,65	3 098 358,64
Caisses	507 580,81	-	507 580,81	371 035,94
TOTAL III - TOTAL TRÉSORERIE ACTIF	158 986 638,24	4 395 283,18	154 991 355,06	352 534 425,53
TOTAL GENERAL ACTIF	34 735 641 969,01	16 179 052 810,02	18 556 589 158,99	18 589 268 033,68

En DH

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

	OPERATIONS		TOTALS AU 30 JUIN 2016 (3) = (1)+(2)	TOTALS AU 30 JUIN 2015
	PROPRES A L'EXERCICE (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS (2)		
I - PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	2 998 853 858,07	-	2 998 853 858,07	2 927 699 911,02
Ventes de biens et services	347 020 661,82	-	347 020 661,82	335 580 479,99
Variation de stocks de produits	-	-	-	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	71 646 504,40	-	71 646 504,40	67 234 794,71
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Reprises d'exploitation : Transfert de charges	31 582 646,46	-	31 582 646,46	18 258 708,39
TOTAL I	3 449 103 670,75	-	3 449 103 670,75	3 348 773 894,11
II - CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises	2 068 129 006,94	-	2 068 129 006,94	1 976 874 454,92
Achats consommés de matières et fournitures	356 637 877,36	-	356 637 877,36	365 091 953,73
Autres charges externes	134 202 798,89	246 806,88	134 449 605,77	129 624 663,61
Impôts et taxes	2 588 447,11	-	2 588 447,11	5 668 119,60
Charges de personnel	422 712 574,60	-	422 712 574,60	416 929 639,68
Autres charges d'exploitation	-	-	-	60 000,00
Dotations d'exploitation	288 007 344,36	-	288 007 344,36	239 022 090,91
TOTAL II	3 272 278 049,26	246 806,88	3 272 524 856,14	3 121 934 683,25
III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	-	176 578 814,61	226 839 210,86
IV - PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	-	-	-	-
Gains de change	73 784,65	-	73 784,65	1 270 257,68
Intérêts et autres produits financiers	1 626 769,43	-	1 626 769,43	1 407 357,10
Reprises financières : transfert de charges	4 926 517,26	-	4 926 517,26	22 539 905,45
TOTAL IV	6 627 071,34	-	6 627 071,34	25 217 520,23
V - CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêts	47 634 321,64	-	47 634 321,64	49 542 182,98
Pertes de change	317 284,56	-	317 284,56	238 841,09
Autres charges financières	-	-	-	-
Dotations financières	-	-	-	-
TOTAL V	47 951 606,20	-	47 951 606,20	49 781 024,07
VI - RESULTAT FINANCIER VI=(IV-V)	-	-	-41 324 534,86	-24 563 503,84
VII - RESULTAT COURANT VII=(III+V)	-	-	135 254 279,75	202 275 707,02

En DH

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) (SUITE)

	OPERATIONS		TOTALS AU 30 JUIN 2016 (3) = (1)+(2)	TOTALS AU 30 JUIN 2015
	PROPRES A L'EXERCICE (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS (2)		
VII - RESULTAT COURANT (reports)	-	-	135 254 279,75	202 275 707,02
VIII - PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
Subventions d'équilibre	-	-	-	-
Reprises sur subvention d'investissement	-	-	-	-
Autres produits non courants	1 620 255,52	-	1 620 255,52	7 187 390,65
Reprises non courantes : Transfert de charges	8 693 376,54	-	8 693 376,54	-
TOTAL VIII	10 313 632,06	-	10 313 632,06	7 187 390,65
IX - CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	-	-	-	-
Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	311 159,57	814 203,89	1 125 363,46	4 518 277,59
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-
TOTAL IX	311 159,57	814 203,89	1 125 363,46	4 518 277,59
X - RESULTAT NON COURANT X = (VIII-IX)	-	-	9 188 268,60	2 669 113,06
XI - RESULTAT AVANT IMPOTS XI = (VII-X)	-	-	144 442 548,35	204 944 820,08
XII - IMPOTS SUR LES RESULTATS	55 945 617,33	-	55 945 617,33	70 906 737,23
XIII - RESULTAT NET (XI-XII)	-	-	88 496 931,02	134 038 082,85
XIV - TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	-	-	3 466 044 374,15	3 381 178 804,99
XV - TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)	-	-	3 377 547 443,13	3 247 140 722,14
XVI - RESULTAT NET (total des produits -total des charges)	-	-	88 496 931,02	134 038 082,85

Comptes sociaux au 30 juin 2016

En DH

En DH

ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG)

	TOTAUX AU 30 JUIN 2016	TOTAUX AU 30 JUIN 2015
TABEAU DE FORMATION DE RESULTATS (TFR)		
1 + Ventes de Fluides	2 998 853 858,07	2 927 699 911,02
2 - Achats de Fluides	2 068 129 006,94	1 976 874 454,92
I = MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	930 724 851,13	950 825 456,10
II + PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	418 667 166,22	402 815 274,70
3 Ventes de biens et services produits	347 020 661,82	335 580 479,99
4 Variation de Stocks	-	-
5 Immobilisations Produites	71 646 504,40	67 234 794,71
III - CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	491 087 483,13	494 716 617,34
6 Achats consommés de matières et de fournitures	356 637 877,36	365 091 953,73
7 Autres Charges externes	134 449 605,77	129 624 663,61
IV = VALEUR AJOUTÉE (I+II-III)	858 304 534,22	858 924 113,46
8 + Subventions d'exploitation reçues	-	-
9 - Impôts et Taxes	2 588 447,11	-5 668 119,60
10 - Charges de Personnel	422 712 574,60	416 929 639,68
V = EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	433 003 512,51	447 662 593,38
= INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	-	-
11 + Autres produits d'exploitation	-	-
12 - Autres charges d'exploitation	-	60 000,00
13 + Reprises d'exploitation : Transfert de Charges	31 582 646,46	18 258 708,39
14 - Dotations d'exploitation	288 007 344,36	239 022 090,91
VI = RESULTAT D'EXPLOITATION	176 578 814,61	226 839 210,86
VII RESULTAT FINANCIER	-41 324 534,86	-24 563 503,84
VIII = RESULTAT COURANT	135 254 279,75	202 275 707,02
IX RESULTAT NON COURANT	9 188 268,60	2 669 113,06
15 - Impôts sur les Sociétés	55 945 617,33	70 906 737,23
X = RESULTAT NET DE L'EXERCICE	88 496 931,02	134 038 082,85
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)		
I RESULTAT NET DE L'EXERCICE	88 496 931,02	134 038 082,85
Bénéfice +	88 496 931,02	134 038 082,85
Perte -	-	-
2 + Dotations d'exploitation	258 708 387,86	220 951 316,19
3 - Reprises d'exploitation	-	-
4 + Dotations financières	-	-
5 - Reprises financières	-	-
6 + Dotations non courantes	-	-
7 - Reprises non courantes	-	-
8 - Produits des cessions d'immobilisations	-	-
9 + Valeurs nettes d'amortissement immobilisations cédées	-	-
I CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	347 205 318,88	354 989 399,04
10 Distribution de Bénéfices	196 000 000,00	196 000 000,00
II AUTOFINANCEMENT	151 205 318,88	158 989 399,04

TABEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

SYNTHESE DES MASSES DU BILAN	AU 30 JUIN 2016 (a)	AU 31 DÉCEMBRE 2015 (b)	VARIATION (a - b)	
			EMPLOIS	RESSOURCES
Financement permanent	14 826 136 658,17	15 175 790 663,18	349 654 005,01	-
Actif immobilisé	15 532 411 378,62	15 859 630 083,42	-	327 218 704,80
Fonds de roulement fonctionnel (A)	-706 274 720,45	-683 839 420,24	22 435 300,21	-
Actif circulant	2 869 586 425,31	2 377 103 524,73	479 728 874,45	-
Passif circulant	3 300 241 322,60	3 146 179 606,21	-	141 307 690,26
Besoin de financement global (B)	-430 654 897,29	-769 076 081,48	338 421 184,19	-
TRESORERIE NETTE (A-B)	-275 619 823,16	85 236 661,24	-	360 856 484,40
EMPLOIS ET RESSOURCES				
I - RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
Autofinancement (A)	-	151 205 318,88	-	601 186 789,69
Capacité d'autofinancement	-	347 205 318,88	-	797 186 789,69
Distribution de bénéfices	-	-196 000 000,00	-	-196 000 000,00
Cession et réduction d'immobilisations (B)	-	379 344,24	-	711 292,66
Cession d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	113 671,89
Cession d'immobilisations financières	-	379 344,24	-	597 620,77
Récupération sur créances immobilisées	-	-	-	-
Augmentation des capitaux propres assimilés (C)	-	-	-	-
Augmentation du capital	-	-	-	-
Augmentation des réserves	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement (D)	-	27 047 897,58	-	52 403 490,33
Dépôts de garantie	-	27 047 897,58	-	52 403 490,33
Emprunt à long terme	-	-	-	-
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)	-	178 632 560,70	-	654 301 572,68
II - EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
Acquisition, augmentation d'immobilisations (E)	131 657 148,94	-	592 539 814,70	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 370 884,27	-	23 999 920,30	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	130 286 264,67	-	568 539 894,40	-
Augmentation d'immobilisations en cours	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	-	-
Remboursement des capitaux propres (F)	-	-	-	-
Remboursement des dettes de financement (G)	69 410 711,97	-	107 026 181,90	-
Dépôts de garantie	14 410 711,97	-	27 026 181,90	-
Emprunt à long terme	55 000 000,00	-	80 000 000,00	-
Acquisition d'immobilisations en non valeur (H)	-	-	1 457 609,87	-
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	201 067 860,91	-	701 023 606,47	-
III - VARIATION BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL	338 421 184,19	-	-	282 935 846,96
IV - VARIATION DE LA TRESORERIE	-	360 856 484,40	236 213 813,17	-
TOTAL GENERAL	539 489 045,10	539 489 045,10	937 237 419,64	937 237 419,64

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

I - ACTIF IMMOBILISE	
A - EVALUATION A L'ENTREE	
Immobilisations en non-valeurs	Somme des coûts engagés pour la réalisation de ces charges
Immobilisations incorporelles	Total des dépenses engagées pour acquérir l'élément incorporel
Immobilisations corporelles	Coût d'acquisition (prix d'achat + frais accessoires)
Immobilisations financières	Valeur nominale
B - CORRECTIONS DE VALEUR	
Méthodes d'amortissements	Autres immobilisations incorporelles (financement Délégataire) : amortissement de caducité
	Reste du poste immobilisations : amortissement linéaire
Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	N/A
Méthodes de détermination des écarts de conversion - actif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
II - ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
A - EVALUATION A L'ENTREE	
Stocks	CUMP
Créances	Valeur nominale
Titres et valeurs de placement	Valeur nominale
B - CORRECTIONS DE VALEUR	
Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Antériorité et nature de l'actif circulant
Méthodes de détermination des écarts de conversion - actif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
III - FINANCEMENT PERMANENT	
Méthodes de réévaluation	N/A
Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	N/A
Dettes de financement permanent	Valeur d'émission de l'emprunt
Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	Evaluation individuelle du risque
Méthodes de détermination des écarts de conversion - passif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
IV - PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
Dettes du passif circulant	Valeur nominale de la dette
Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	Evaluation individuelle du risque
Méthodes de détermination des écarts de conversion - passif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
V - TRESORERIE	
Trésorerie - actif	Valeur nominale
Trésorerie - passif	Valeur nominale
Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	N/A
VI - ECOULEMENT DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR LES VENTES	
VENTES DE FLUIDES	Chiffre d'affaires facturé au titre des consommations de l'exercice
	Evaluation en fin de période de l'énergie en compteur non facturée
	Méthode "à l'avancement" des travaux
VENTES DE TRAVAUX	
VII - EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'AUTORITE DELEGANTE	
Méthode d'évaluation	Capital restant dû au titre des emprunts obligataires émis par Lydec pour le compte de l'Autorité Délégante dans le cadre du financement de l'externalisation du régime de retraite du personnel statutaire.
VIII - DROITS A REVISION ECONOMIQUE	

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II - Dérogations aux principes des méthodes d'évaluation comptables fondamentaux		
III - Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

Néant

TABEAU DES PROVISIONS

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT AU 30 JUIN 2016
		D'EXPLOITATION	FINANCIERES	NON COURANTES	D'EXPLOITATION	FINANCIERES	NON COURANTES	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	38 990 211,61	6 709 835,50	-	-	-	-	45 700 047,11	
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	
3. Provisions durables pour risques et charges	30 000 000,00	-	-	-	-	-	30 000 000,00	
SOUS-TOTAL (A)	68 990 211,61	6 709 835,50	-	-	-	-	75 700 047,11	
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	353 620 799,03	28 993 454,50	-	-	11 943 775,09	-	370 670 478,44	
5. Autres provisions pour risques et charges	2 740 573,50	305 502,00	-	-	262 130,87	-	2 783 944,63	
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	4 395 283,18	-	-	-	-	-	4 395 283,18	
SOUS-TOTAL (B)	360 756 655,71	29 298 956,50	-	-	12 205 905,96	-	377 849 706,23	
TOTAL (A+B)	429 746 867,32	36 008 792,00	-	-	12 205 905,96	-	453 549 753,36	

En DH

Comptes sociaux au 30 juin 2016

PASSIFS EVENTUELS

Audit de la gestion déléguée 1997-2006

• A date du 10 février 2012, Lydec a reçu une lettre de notification de l'Autorité Déléguée lui demandant le versement d'une somme de 546 Mdhs et des redressements comptables pour un montant de 892 Mdhs comme conséquence des conclusions du rapport d'audit de la gestion déléguée sur la période 1997-2006.

La demande de versement concerne :

- la redevance due à l'Autorité Déléguée au titre de l'article 28 de la convention de gestion déléguée pour 15,7 Mdhs
- la marge revenant à l'Autorité Déléguée au titre de l'article 33 de la convention de gestion déléguée qui prévoit que « si, pour un exercice, le rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et le chiffre d'affaires (CA) dépasse le rapport indiqué dans le tableau des projections financières du contrat pour l'exercice concerné, majoré de 10%, Lydec versera à l'Autorité Déléguée 35% de ce dépassement multiplié par le chiffre d'affaires ». Les conclusions du rapport d'audit amènent ainsi les auditeurs à procéder à des reclassements majorant l'EBE et générant un montant à verser à l'Autorité Déléguée de 530,7 Mdhs

Les redressements comptables concernent :

- des redressements comptables, principalement au profit des comptes de Tiers, pour 489 Mdhs. L'Auditeur estime qu'il existe vis-à-vis de ces Tiers des dépenses non imputables ou des recettes qui doivent leur être affectées.
- les avances faites au titre des pensions de retraite versées par Lydec aux retraités entre 1997 et 2003 en lieu et place de la Caisse de Retraite Interne. L'Auditeur estimant que cette créance de 403,0 Mdhs ne devrait être imputée sur l'Autorité Déléguée qu'avec son autorisation préalable.

Le 20 octobre 2011, après avoir procédé à la relecture contradictoire des rapports des auditeurs, Lydec avait réfuté l'ensemble des points soulevés dans un dossier de réponses détaillé adressé à l'Autorité Déléguée.

Le 15 février 2012, Lydec a réaffirmé cette position dans un courrier officiel adressé à l'Autorité Déléguée contestant sur la forme comme sur le fond l'ensemble des conclusions de ce rapport. La plus grande partie des observations de l'audit porte sur des sujets antérieurement réglés dans le cadre de la révision des conditions techniques et économiques du contrat de gestion déléguée lancé en 2006 et conclu en 2009 par la signature d'un avenant avec l'Autorité Déléguée.

A l'issue de plusieurs réunions tenues sur ce sujet sous l'égide de la Direction des Régies et des Services Concédés, Lydec a fait procéder à une expertise indépendante par un cabinet international pour les aspects comptables et financiers, appuyée par une analyse juridique par un cabinet d'avocats sur certains points spécifiques.

Le 31 octobre 2012, Lydec a transmis à l'Autorité Déléguée cette expertise qui confirme la position de Lydec selon laquelle la plus grande partie des redressements mentionnés par le rapport d'audit a déjà été traitée dans le cadre de l'avenant au contrat de gestion déléguée signé en mai 2009.

En date du 3 mai 2013, le Comité de Suivi de la Gestion Déléguée a pris acte des rapports transmis par le délégataire en octobre 2012 et décidé la constitution d'une commission mixte Autorité Déléguée-Lydec-Autorité de Tutelle aux fins de lui faire des propositions de résolution de ce dossier. Cette commission s'est réunie en juillet 2013 puis a repris ses travaux en mai 2014 afin d'examiner chacune des observations formulées de part et d'autre. En juillet 2014, à l'issue de 4 réunions, la DRSC a pris acte de l'évolution du dossier et demandé l'avis de tiers expert indépendants.

Le 24 décembre 2014, Lydec a reçu un courrier de l'Autorité Déléguée l'invitant à clôturer le dossier en versant à la ville les 546 Mdhs objet de la première notification. Le 29 décembre 2014, les parties prenantes au contrat de gestion déléguée se sont réunies pour discuter des modalités de traitement des conclusions de cet audit.

Cette réunion a abouti à la conclusion d'un protocole d'accord qui stipule notamment que les redressements relatifs à l'assistance technique, aux rendements et à la question spécifique de la retraite (créance de 403 Mdhs) sont devenus sans objet. Ce protocole invite la commission mixte à s'adjoindre les services d'un expert indépendant pour statuer sur les autres points au plus tard fin avril 2015.

L'Autorité Déléguée et Lydec ont lancé le 02/03/2015 une consultation restreinte qui a abouti au choix du cabinet SNC Lavalin pour le volet comptable du dossier et le cabinet Baker & McKenzie pour le volet juridique. Les rapports définitifs de l'expertise ont été remis en juillet 2015.

Suite à cette expertise, la commission mixte a repris ses travaux en octobre et novembre 2015 et rendu compte de l'avancement du dossier au Comité de Suivi de la Gestion Déléguée réuni le 21 janvier 2016. Ce dernier a pris acte de l'avancement du dossier et demandé à la commission mixte d'élargir ses travaux aux autres audits et ce, dans le cadre de la 2^{ème} révision du CGD. Cette commission ne s'est pas encore réunie à cette date.

Contrôle fiscal de l'impôt sur le Revenu salarial au titre de l'exercice 2011

Lydec a fait l'objet d'une vérification de la part des services des impôts concernant l'impôt sur le revenu salarial au titre de l'exercice 2011.

Après plusieurs échanges à travers lesquels Lydec a présenté l'ensemble de ses arguments et notamment les positions contractuelles relatives aux éléments salariaux statutaires, l'administration fiscale a statué sur une position fiscale définitive et un protocole d'accord a été signé en date du 28 juillet 2016 fixant le montant total d'impôts à payer à 13,5 Mdhs.

Contrôle fiscal des exercices 2012, 2013, 2014 et 2015

Lydec fait l'objet d'une vérification de la part des services des impôts couvrant les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015 concernant l'impôt sur les sociétés (IS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur le revenu salarial (IR) et les droits d'enregistrement et timbres.

La période du contrôle s'étale sur 6 mois à partir du 15 juillet 2016. Les travaux de revue sont en cours. A date, aucune notification de redressement n'a été émise.

ETAT DU FONDS DE TRAVAUX

SOLDE DU COMPTE FONDS DE TRAVAUX AU 30 JUIN 2016 :

Solde du compte Fonds de Travaux

MONTANT AU 31 DECEMBRE 2015	MONTANT AU 30 JUIN 2016
17 560 667,60	170 822 016,93

FONCTIONNEMENT DU COMPTE FONDS DE TRAVAUX

Lydec gère le compte Fonds de Travaux pour le compte et sous le contrôle de l'Autorité Déléguée, sans impact sur le résultat, situation nette et patrimoine du délégataire. Les ressources de ce compte sont constituées des frais de raccordement aux réseaux et contribuent au financement des infrastructures pour répondre aux enjeux majeurs de développement du Grand Casablanca. L'ensemble des ouvrages financés par le Fonds de Travaux sont propriété de l'Autorité Déléguée.

Les modalités de fonctionnement du compte Fonds de Travaux sont définies dans l'annexe 11-3 du contrat de gestion déléguée. Cette annexe précise notamment la nature des opérations au crédit et au débit de ce compte.

SITUATION DU FONDS DE TRAVAUX VIS-À-VIS DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Par courrier en date du 30 juin 2014, l'Administration Fiscale demande la fiscalisation des ressources de ce Fonds et le dépôt de déclarations d'impôt sur les sociétés et de TVA séparées, estimées par celle-ci respectivement à 488 Mdhs et 325 Mdhs sur la période 2009-2012. Lydec et l'Autorité Déléguée, en coordination étroite avec l'Autorité de tutelle, la Direction des Régies et des Services Concédés du Ministère de l'Intérieur, ont fait valoir auprès de l'Administration Fiscale et au regard des spécificités du Fonds de Travaux le caractère non-assujettissable du Fonds de Travaux à cette imposition.

En date du 8 août 2014, après avoir consulté toutes les parties prenantes au contrat de gestion déléguée, Lydec a adressé une lettre de réponse à la Direction Régionale des Impôts dans laquelle elle apporte les arguments à l'appui de cette analyse.

Une réunion a été tenue avec la DRI sur le sujet en date du 04 novembre 2014. A la suite de cette réunion, une dernière note reprenant et complétant les arguments développés à l'appui de la position de la Lydec et de l'Autorité Déléguée a été adressée à la DRI.

Les échanges sont en cours entre l'Administration Fiscale et les parties prenantes au contrat de gestion déléguée.

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2016



LYDEC

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2016

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société LYDEC S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges et une sélection des notes annexes les plus significatives relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 1 746 527 924 dont un bénéfice net de MAD 88 496 931 relève de la responsabilité des organes de gestion de la société LYDEC S.A.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

En date du 29 juin 2016, Lydec a reçu un avis de vérification de la part de l'administration fiscale, portant sur la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur les revenus ainsi que les droits d'enregistrement et timbre pour les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'issue finale de ce contrôle fiscal en cours, ni de nous prononcer sur son impact éventuel sur le résultat et les capitaux propres de la société au 30 juin 2016.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'impact du point mentionné ci-avant, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

En complément à la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- En 2011, Lydec a reçu le rapport définitif de l'audit diligent par la gestion déléguée pour la période de 1997 à 2006. Ce rapport fait ressortir un montant de redressement total de MMAD 1.438 dont un versement par Lydec de MMAD 546 et des redressements comptables des comptes de MMAD 892.

Lydec a contesté l'ensemble des redressements soulevés dans ce rapport d'audit en expliquant notamment que la plus grande partie des redressements mentionnés par ledit rapport a été traitée dans l'avenant au contrat de gestion déléguée signé en mai 2009. Par ailleurs, une expertise indépendante a été diligentée par Lydec et un rapport a été remis à l'Autorité Déléguée en date du 31 octobre 2012 qui analyse les points relevés par l'audit de la ville.

Des démarches ont été initiées avec l'Autorité Déléguée afin de poursuivre les procédures prévues dans le cadre des dispositions du contrat de gestion déléguée en pareille situation. Le comité de suivi a décidé la constitution d'une commission mixte aux fins de lui faire des propositions de résolution du dossier.

Le 24 décembre 2014, Lydec a reçu un courrier de l'Autorité Déléguée l'invitant à clôturer le dossier en versant à la ville les MMAD 546 objet de la première notification.

Le 29 décembre 2014, les parties prenantes au contrat de gestion déléguée se sont réunies pour discuter des modalités de traitement des conclusions de cet audit. Cette réunion a abouti à la conclusion d'un protocole d'accord qui stipule notamment que les redressements relatifs à l'assistance technique, aux rendements et à la question spécifique de la retraite (créance de 403 MMAD) sont devenus sans objet. Ce protocole invite la commission mixte à s'adjoindre les services d'un expert indépendant pour statuer sur les autres points. A la date d'émission de cette attestation, les rapports des experts ont été établis mais la commission mixte n'a pas encore statué sur les conclusions de ces rapports.

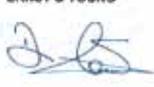
- Suite au transfert de la gestion du régime des retraites du personnel de la gestion déléguée de la Caisse Commune des Retraites (CCR) au RCAR, Lydec se trouve au 30 juin 2016 avec une créance envers la CUC d'un montant net de MMAD 102 correspondant à la différence entre les cotisations perçues et les pensions versées sur la période de 1997-2003 en lieu et place de la CCR déficitaire. L'Avenant de la révision du Contrat de Gestion Déléguée en date du 11 mai 2009, précise que l'Autorité de tutelle procédera à la recherche de ressources auprès de l'Etat pour contribuer à l'apurement de cette situation et ce, en conformité avec les décisions des commissions techniques de suivi du 17 décembre 2003 et du 24 décembre 2004.

Dans le même cadre, Lydec enregistre une créance envers l'Autorité Déléguée d'un montant de MMAD 104 au 30 juin 2016, représentant les versements effectués à la CNRA, au titre du régime complémentaire de la retraite (RECORE) et visant à maintenir les pensions du personnel statutaire en départ à la retraite au même niveau que celui qui était garanti par la CCR.

Casablanca, le 9 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



HICHAM DIOURI
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL



Abdou DIOP
Associé